

Concerts : Conditions d'accueil

Pour les églises de Gex, Divonne et celles du groupement paroissial de Cessy

L'organisateur s'engage au respect de toutes les conditions d'accueil de la paroisse, à savoir :

Article 1 :

- Assurer la sécurité dans l'édifice et ses abords.
- Faire respecter par le public comme par les artistes l'attitude convenant à un lieu de culte catholique dont l'interdiction de boissons, nourriture ou cigarettes... ne rien déposer sur les autels, ni entreposer à proximité.
- La manifestation se limite au programme validé par le curé et ne comporte aucune mise en espace ou mise en scène.
- Ne faire aucune publicité, tant que la paroisse n'a pas indiqué son accord de principe. Ce dernier dépend entre autres de l'approbation du programme par la commission diocésaine.
- Respecter la législation concernant les concerts : salaires et charges sociales éventuels des artistes, frais de SACEM...
- Éviter toute nuisance pouvant gêner le voisinage.
- Ne rien afficher sur les portes et murs de l'église. Les affichages paroissiaux ne sont pas en accès libre.
- M. le curé se réserve le droit de désigner une personne pour le représenter à toutes les étapes de la manifestation.

Article 2 : (Disponibilité de l'église)

- L'organisateur reconnaît qu'en raison de l'affectation culturelle de l'église, les préparatifs d'un concert ne seront pas prioritaires si surviennent des impératifs paroissiaux. Pour préserver le principe d'un libre accès à l'église, tant durant les répétitions que durant les concerts, les entrées doivent être gratuites : mais pour couvrir ses frais l'organisateur a la possibilité de vendre des programmes ou de faire une quête. Si le principe d'une billetterie était retenu, il porterait sur la mise à disposition de places assises et non sur un droit d'accès à l'église.
- Après chaque concert l'organisateur doit tout remettre en ordre avant la fermeture de l'église. Si du matériel devait rester dans l'église, son rangement provisoire devrait être défini et stipulé dans la « Fiche de renseignements » du concert.
- Si l'emplacement des chœurs et instruments nécessite la mise en place d'estrades ou planchers, un plan sera annexé au « Dossier de validation » (le respect dû à l'autel et à l'ambon ne permet pas toutes les configurations)

Article 3 : Participation aux frais à verser à la paroisse (hors frais de chauffage) à l'appréciation de l'organisateur à partir de 100€.

Frais de chauffage : ces frais sont très différents d'une église à l'autre. Bien se renseigner au préalable auprès de la paroisse, c'est à l'organisateur de couvrir cette charge.

Article 4 : Informer la mairie des dates et horaires de la manifestation.

Article 5 : Toutes les demandes de concerts dans nos églises sont examinées par « la commission diocésaine pour l'approbation des concerts ». Il faut pour cela constituer un dossier de demande exhaustif (voir Article 6)

Père Grégoire de KERMENGUY et Père Tanguy de La GIRONIÈRE, curés

CURE CESSY 82 rue St Denis 01170 CESSY- 04 50 28 30 28 accueil@paroissesjp2paysdegex.fr

1/2

Article 6 : Documents à fournir :

	Au moment de la demande	Dossier de validation (Après l'accord du service diocésain)
Votre lettre de demande signée (reçue en réponse de votre demande en ligne)	X	
Le programme exhaustif prévu (présentant la liste des pièces et des ŒUVRES interprétées indiquant le compositeur/auteur, le titre et les paroles traduites en français s'il ne s'agit pas du latin liturgique).	X	
Fiche renseignements du concert à remplir (autre pièce reçue en réponse de votre demande en ligne)	X	
Dossier de validation vérifié et signé (reçue au moment de l'accord de principe)		X
Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et les biens confiés (ceux de la paroisse, des artistes et du public). La paroisse déclinant toute responsabilité de cet ordre durant la manifestation, ses préparatifs et rangements.		X
Un chèque de caution de 1000€ libellé à l'ordre de « Paroisse de ... » (nom de la localité)		X
Plan d'estrades ou de plancher (si besoin)		X

Père Grégoire de KERMENGUY et Père Tanguy de La GIRONIÈRE, curés

CURE CESSY 82 rue St Denis 01170 CESSY- 04 50 28 30 28 accueil@paroissesjp2paysdegex.fr